
Plan de Mobilité Employeur

Modifié le 14/12/23

La Métropole a pour ambition de devenir la 1ère éco-communauté de France. La mobilité durable, dont l'objectif global est de diminuer la part de la voiture individuelle dans les déplacements, est un des enjeux majeurs de ce grand défi.

Depuis 2007, la Métropole soutient les entreprises et les administrations qui mettent en place des mesures destinées à réduire la part de l'utilisation individuelle de la voiture particulière dans les déplacements et à promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des salariés.

Le Plan de Mobilité Employeur (PDME) est une solution pour accompagner les salariés dans le changement de leurs habitudes et dans le choix de leur mode de déplacement.

Afin d'encourager les entreprises ou administrations qui se sont engagées dans un PDME, et d'inciter de nouveaux employeurs à mettre en place un plan de mobilité, la Métropole leur apporte son aide.

Table des matières